



# Règlement concours

## Règlement concours Instagram 2022-2023

Le community manager de [Tartefine.lu](https://www.instagram.com/tartefine.lu/), et Pâtisserie Cayotte du Grand Duché du Luxembourg organise régulièrement des **jeux concours sur Instagram et Facebook**. Ceux-ci sont publiés sur le **compte Instagram officiel** des différentes entités listées ci-dessous et dont Benoît BODART, conseiller en communication, est administrateur :

- <https://www.instagram.com/patisseriecayotte/>
- <https://www.instagram.com/tartefine.lu/>

La **participation gratuite** à ces jeux concours est réservée à toute personne. Les concours sont organisés à intervalle irrégulier. Le présent règlement décrit l'ensemble des modalités de participation aux concours. Il est consultable pendant toute la durée du concours. La participation au concours implique **l'acceptation sans réserve du présent règlement** dans son intégralité.

**ARTICLE 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION** Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure (âgée de plus de 18 ans). **Les personnels de Tartefine et Pâtisserie Cayotte peuvent participer.** Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après clôture du concours sera considérée comme nulle.

De même, toute participation où il est constaté **l'utilisation de bot** (multiples inscriptions informatiques réalisées de manière automatique et répétitive à partir d'une même adresse IP) sera considérée comme **nulle** et entraînera l'annulation de la participation. Le non-respect de ces conditions entraînera la non-éligibilité du-de la participant·e.

**ARTICLE 2 : MODALITÉS DU JEU-CONCOURS** Le principe et l'organisation du concours sont les suivants : **Concours type "devinette"** Une photo est postée sur le

compte Instagram. Les participantes et participants doivent indiquer en commentaire où de quelle réalisation il s'agit (le nom en français et/ou luxembourgeois). Un tirage au sort a lieu à la communication dans les jours suivants, départageant les bonnes réponses. Le logiciel utilisé pour faire le tirage au sort permet une neutralité dans les résultats.

### **Concours désignant la meilleure photo sur un thème précis**

Les participantes et participants postent sur leur compte une photo répondant au thème annoncé (ex "pâtisserie maison", "le printemps", "les fêtes"),

#### **en taguant via le hashtag #TartefineLu**

L'équipe du service communication désigne la ou les photos répondant aux critères énoncés. Eventuellement, la communauté est consultée en "story" pour voter pour sa photo favorite.

Dans les deux cas,

### **les pseudos des personnes gagnantes sont mentionnées dans une publication dédiée.**

Il est convenu que les concerné·e·s transmettent en MP leurs coordonnées afin de récupérer leur lot, sur présentation de leur carte d'identité.

Pour participer, les utilisateurs doivent : **posséder un compte Instagram ou envoyer leur participation par mail à benoit.bodart@consultis.biz (nous autorisant, de fait, à publier sa photo sur notre compte instagram), être résidant luxembourgeois, y travaillant ou avoir la possibilité de s'y rendre régulièrement, trouver la réponse correcte à la question posée et/ou être auteur ou autrice de la photo correspondant aux critères du concours.**

**ARTICLE 3 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS** Dans le cadre de l'organisation de ce jeu-concours, TarteFine s'engage à donner aux informations ainsi recueillies (nom, prénom) un caractère strictement confidentiel et exempt de toute divulgation de l'identité des gagnants du concours. Toutes les précautions utiles seront prises par Tartefine afin de préserver la sécurité des informations et d'empêcher qu'elles soient communiquées à des tiers non-autorisés. Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 No. 78-17, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition au traitement de ses données personnelles. Il pourra s'opposer à ce que les informations le concernant fassent l'objet d'un traitement, renonçant ainsi expressément à la participation au concours. Pour exercer leurs droits, les participants devront adresser leur demande écrite auprès de notre conseiller en communication benoit.bodart@consultis.biz.

**ARTICLE 4 : SOCIÉTÉ META/INSTAGRAM** Ce jeu n'est en aucun cas sponsorisé, administré par ou associé à Meta/Instagram. La plateforme ne pourra donc en aucun cas être tenue responsable pour quelque incident ou dysfonctionnement que ce soit concernant le jeu-concours.

**ARTICLE 5 : INTERPRÉTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT** La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, lequel est soumis à la loi luxembourgeoise. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée exclusivement par Tartefine.

**ARTICLE 6 : COPIE DU RÈGLEMENT** Le présent règlement peut être consulté sur les sites web de Tartefine.lu et Cayotte.lu. Il restera accessible jusqu'à la clôture du concours.